Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie
82 rue CAPIEZ
BP 2357 98846 NOUMEA CEDEX
Tel/Fax: (687) 28.51.20
Courriel : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr
Site : https://www.ufcnouvellecaledonie.nc

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE

JEUDI 26 MARS à 16H30

Salle 1, Bât. B au 100 rue du Général DE GAULLE baie de l'Orphelinat.

https://www.ufcnouvellecaledonie.nc/wp-content/uploads/2026/02/PC8V-HJQ.png

Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire, dont voici les ordres du jour :

- ✓ **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire**
- ✓ Présentation du déroulé de l'AG
- ✓ Adoption du rapport moral de l'année 2025
- ✓ Adoption du rapport financier 2025
- ✓ Vote du projet de budget 2026
- ✓ Tarifications 2026
- ✓ Perspectives 2026
- ✓ Questions – réponses
- ✓ Intervention extérieure
- ✓ Réunion du CA et désignation du bureau
- ✓ Annonce de la composition du CA et du bureau
- ✓ Clôture de l'AG
- ✓ **Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire**
- ✓ Changement de l'appellation de l'association UFC QUE CHOISIR NC
- ✓ Vote des adhérents sur le nouveau statut, le Règlement Intérieur et le visuel.

Nous ne pouvons diffuser sur notre site les éléments concernant les perspectives 2026, le budget 2026 et le rapport moral et financier 2025 pour des raisons de confidentialités. Le nouveau statut, le RI et le visuel non plus seront diffusés après validation de ceux – ci.

Néanmoins ils seront consultables lors de l'AG & si vous désirez les recevoir avant l'AG, merci de nous joindre au 285 120 ou par mail : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr

Le président, Gilles VERNIER

Tous les adhérents sont cordialement invités et leur présence ardemment souhaitée. Seuls les adhérents (à jour de leur cotisation : *adhésions et ré-adhésions possibles le jour de l'AG)* peuvent participer à l'A.G.

- **Merci de nous informer, par retour courrier ou courriel, de votre présence à l'A.G, pour des raisons d'organisation.**
- Vous pouvez vous faire représenter par un(e) adhérent(e) de votre choix. **Pour les procurations envoyées par courriel, elles seront acceptées si elles sont reçues jusqu'à midi le jour de l'A.G.**

✂✂✂